

---

## [Inde : le rapport de la Commission parlementaire conjointe, une victoire pour les habitants des forêts en lutte](#)

Le Forum national des habitants et travailleurs des forêts (FNHTF) a bien accueilli le rapport présenté par la Commission parlementaire conjointe (CPC) à propos du projet de loi sur les droits forestiers, et il espère que le Cabinet central l'approuvera et l'enverra au parlement. En outre, le FNHTF reconnaît le rôle joué par le président et les membres de la CPC, ainsi que celui des autres mouvements sociaux et groupes d'activistes des forêts qui ont collaboré par leurs suggestions à l'élaboration du projet de loi et apporté des contributions à la CPC.

L'actuel gouvernement de l'Alliance progressiste unie avait présenté au Parlement, le 13 décembre 2005, le « Projet de loi sur les Tribus enregistrées (Reconnaissance des Droits forestiers), 2005 », et promis de corriger les injustices passées à l'égard des tribus. Bien que la plupart des organisations de la société civile et des mouvements de lutte aient bien accueilli cette initiative gouvernementale, beaucoup ont signalé que le projet de loi avait une portée limitée et limitait les droits des tribus enregistrées sur les terres boisées, tout en violant les droits des habitants des forêts non enregistrés. Le projet avait été critiqué également parce qu'il ébranlait l'autorité du gram sabha [conseil villageois], laissait présager des expulsions massives du fait qu'il fixait 1980 comme date limite, et maintenait la possibilité de déplacer des milliers de personnes des réserves et parcs nationaux.

Ainsi, le FNHTF, qui lutte pour les droits des personnes tributaires des forêts depuis sa création en 1998, a réclamé une législation forestière plus complète ; l'organisation a été peut-être l'une des premières du pays à manifester publiquement son inquiétude à propos de la faible portée du projet et à demander que celui-ci comprenne également les membres des tribus forestières non enregistrées.

Le FNHTF, ses groupes membres et les organisations du Nord-Est ont également souligné que le problème complexe des forêts des États du Nord-Est, de leurs lois et des rapports entre elles et leurs habitants ne se reflétait pas dans le projet de loi. Depuis, le FNHTF et d'autres groupes et mouvements d'activistes n'ont cessé de manifester leurs inquiétudes aux décideurs et d'intervenir auprès des partis politiques, des législateurs et des membres du parlement. Le FNHTF a présenté à la Commission parlementaire conjointe une série détaillée de modifications qu'il fallait apporter au projet de loi.

Il s'agit d'une véritable victoire pour le FNHTF, et elle réaffirme notre foi dans le pouvoir populaire. Néanmoins, nous sommes conscients des nouveaux défis que cela comporte. Le plus grand de tous consistera à pousser les deux chambres du parlement à approuver le projet. En outre, lorsque la loi sera appliquée il y aura probablement des conflits, et il faut faire les préparatifs nécessaires pour traiter les situations de ce genre.

Le FNHTF est persuadé qu'il s'agit là d'une partie seulement d'une question plus large qui concerne les moyens de subsistance et la propriété des ressources forestières, et que des problèmes bien plus grands tournent autour des implications du changement climatique, de l'usurpation des droits de propriété collectifs, de la destruction des forêts naturelles en faveur des plantations et de la marchandisation des forêts au nom du commerce mondial. Les interventions de

---

plus en plus fréquentes des institutions financières internationales dans le secteur environnemental du pays sont en train de déplacer les communautés et de faciliter la transformation de ce secteur en un objectif commercial.

Il est nécessaire de renforcer la lutte collective et de faire échouer les initiatives qui vont à l'encontre de la vie, de la subsistance et de la dignité des populations forestières. Le FNHTF s'engage à poursuivre le combat pour les droits de ces communautés.

Ashok Chowdhury, envoyé par Mamata Dasgh, National Forum of Forest People and Forest Workers, adresse électronique : [mamata\\_dash@yahoo.com](mailto:mamata_dash@yahoo.com).